

www.appy-histoire.fr

# La communauté protestante de **Le Luc** sous l'Ancien Régime



Source : L'abjuration collective de novembre 1685

Transcription : Françoise APPY  
Élaboration du tableau : Bernard APPY

Description :

Révocation de l'Édit de Nantes (1685) : les abjurations de 58 individus.

**AD 83**  
**Archives en ligne**  
  
**Le Luc**  
  
**Délibérations communales**  
**1679-1690**  
**Cote BB 21**  
  
**Transcription : Françoise APPY**

## 1685

### Images 294 à 296 : <sup>1</sup>

*Du 10<sup>e</sup> novembre 1685, sur les six heures après midy, dans l'église paroiciale du lieu du Luc.*

*Par-devant nous Pierre André de Remondy, seigneur d'Allons et Roqebrune et autres places, conseiller du Roy, en présance de messire Joseph de Comendaire, cabiscol en l'église colégiale de la ville de Lorgues, syndic du Clergé contre les religionères, messire Charles Ollivier, vicaire docteur en sainte théologie de ce lieu, messire Jacques Rostan, curé de ladite esglise, noble Jean Louis Le Cler seigneur de la Figuière, lesdits sieurs consuls de ce lieu et touts les principaux habitantz dudit lieu du Luc de l'un et de l'autre sexe.*

*Ceux qui estoient de la Religion PR, suivant la déclaration par eux faicte le 23<sup>e</sup> du mois d'octobre passé par eux, signé et marqué, ainsi que seront escrit par nom et surnom, après que le révérand père Claude de Romanille a eu faict une sainte exortation et après les avoir instruits plus particulièrement, ils ont touts et toutes faict publiquemant abjuration des erreurs de Calvin et faict profesion de la foy catholique apostolique et romaine ; après les prières acoustumés ont reseu l'absolution dudict révérand, père de Romanille dont nous avons concédé acte et faict signé ceux qui ont sceu signé et marqué ceux qui ne scavent signer, les uns après les autres.*

*- Premièrement, Mathieu Boit, qui a signé, Clère Geoffroy sa fame, Isabeau, Suzane, Clère, et Ester, ses filhes, quy ont marqué, ne sachant escrire.*

*- Isabeau Bouissone, fame de Louis Charles, lequel avoit déjà faict son adjuration, et Catherine, et Anne Charles, ses filhes, quy ont marqué.*

*- Suzanne Isnarde, vefve d'Ellie Bouit, et Honoré, et Ellie Bouit, ses enfants ont marqué.*

*- Pierre Palenc et Isabeau Moreille, mary et fame ont marqué et signé.*

*- Jeanne d'Horgouilloux, filhe de Mathieu, a signé.*

*- Suzanne Horgouillouze, vefve de feu Joseph Roubin et Honoré, Jacques Roubin ses fils, a signé et la mère marqué.*

---

<sup>1</sup> . AD83 – e-archives – Le Luc – Délibérations communales 1679-1690 – images 294 à 296.

- Pierre Cambon, fusillier, a signé.
- Madeleine Roubin, fame de François Rolland, a marqué, et François Rolland son mary qui a signé, et Joseph son fils qui a marqué.
- Marguerite Fallette, filhe d'Honoré, qui a marqué.
- Marguerite Mainadière et Isabeau sa sœur, filhes à feu Jean Meinadier, arquebusier, et ont marqué.
- Jacques Horgouilloux, teneur a signé.
- Marguerite Bouissone, fame d'Izac Requis a marqué.
- Enric Bouer, fils de M<sup>e</sup> Jean Bouer, ministre a signé.
- Lucrèse Meissonière, vefve de Pierre Cavaly, cardeur à laine, Louis et Mathieu Cavalis ses enfants ont signé et marqué.
- Jacques Requis, cardeur à laine, et Marguerite Cavalle sa fame ont marqué.
- Marguerite Broquery, vefve d'Ellie Bouisson, bourgeois, a marqué.
- Claude Chebron, cordonier a signé.
- Charles Meissonier, marchand a marqué.

*D'ainsi que dessus, a esté par nous dit lieutenant général, procédé et concédé acte de l'abjuration faicte par les subnomés de l'un et de l'autre sexe sy-dessus descrits, qui ont signé et marqué à nostre présance, dudict révérend père de Romanille, dudict cabiscol, sieur vicaire et curé, sieurs consuls, sieur de la Figuière et autres sousignés, Ramondier, Claude de Romanille, Société de Jésus de Comendaire cabiscol sindic contre les relligieuses, Ollivier vicaire de La Signy, Caissan Consul, Mallespierre, prêtre, Bathiste consul, Garnier Amalric Lambert Rigoudy Amalric Adt, Louis Ainesy Matte Natte Truc Borgonier Le Mege greffier, ainsin signé à l'original.*

*Du landemain 3<sup>e</sup> <sup>2</sup> dudict mois et an, par-devant nous dit lieutenant général, en présance desdits sieurs cabiscol Comendaire, sieur vicaire et curé dudict lieu, sieurs consulz et autres aparentz, ledit révérend père de Romanille, supérieur du couvent des Jésuites en la ville de Fréjus, sur les 7 heures du matin, a reseu abjuration dans la sudite église parociale du restant de ceux de la R.P.R., scavoir :*

- Isay Requier, cordonier,
- Charles Bouit, cardeur,
- Etienne Terreblanque, tisseur,
- Jean Amiel, Mathieu Amiel, cardeurs, frères,
- Honoré Fallet, et Daniel son fils,
- Suzanne Moreille,
- Olimpe Bouisson, fame de Pierre Cambon,
- Anne Requier, fame de Claude Cabrou,
- Anne Tireblanque, vefve,
- Suzanne Aubanelle, fame de Mathieu Amiel,
- Blanche Terreblanque,
- Chaterine Sarazine, fame de Guillaume Cavaly,
- Judy Maty, fame de Mathieu Lorgouilloux,
- et Pierre Requier.

*Lesquels tous ont publiquement fait abjuration des erreurs de Calvin et fait profetion de la foi catholique apostolique et romaine et, après les prières accoustumées, ont receu l'absolution dudict révérend père de Romanille, dont nous avons concédé acte ayant sceu qui savent escrire signé et les autres marqué.*

*Et ainsi que dessus a esté par nous dict lieutenant général procédé et avons concédé acte, avons signé avec les susditz subnommés, ledit révérend père de Romanille, sieur capiscol, vicaire curé, Raimondier, Claude de Romanille société de de Jésus, de Comendaire*

---

<sup>2</sup> Probable erreur : lire 13<sup>e</sup>.

*cabiscol contre les Relligionères, Ollivier vicaire, Mallespine ptre, Caissan Bathiste consulz, Rigordy, Ainely, Amalric, Truc, Amalric, adt, Mege greffier, ainsi signé à l'original.*

*Dudit jour, le Sr vicaire du présent lieu du Luc, nous ayant requis d'acédé avec luy dans la maison d'Hercule et Jean Bouisson, frères de la RPR, Françoise Jacque, fame dudit Hercule, et Jeanne Turine, dudit Jean, estant eux ensuite et toutes deux incomodee désirent faire l'abjuration. Nous y aurions acédé avec nostre greffier en compagnie d'Anthoine Bathiste second consul dudit lieu et autres ou estant :*

*- lesdites Françoise Jacque et Jeanne Turine, fame dudit Hercule et Jean Bouisson absant de ce lieu estant à la foire de Digne,  
- ensemble Suzanne Maty, fame de Jacques Horgouilloux,  
- et Jean Horgouilloux, fils de Mathieu et de Judy Maty, âgé de 14 à 15 ans,  
- et Hellie Bouisson, fils d'Hercule et de Françoise Jacque, âgé de 10 ans,  
- et Melchior Bouisson, fils à feu Joseph, cardeur de ce lieu,  
ont fait abjuration des erreurs de Calvin et protesté aultement de vouloir faire profetion de la foy Catholique Apostolique et Romaine.*

*Ensuite de quoi, le sieur vicaire luy a doné l'absolution, et receu dans le giron de l'Église suivant les cérémonies accoutumées, et ont signé et fait leur marque. Dont avons concédé acte, Ollivier vicaire, Reimondier, Bathiste consulz, Poulle, Rigordy, Amalric, Ainesy, Amalric advt, Mege greffier, ainsin signé à l'original.*

*Le pst a tiré sur son original et exhibé par le sr greffier du lieu de Draguignan, lequel a esté par luy retiré au Luc le troisieme novembre mille six centz quatre vingt cinq.*

Signature du greffier (Mege) :

